



Pôle Nantes Centralité

Décision n° 2023 - 447

Objet : Nantes- Square des Rossignols – Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section KR n°118 lot volume 2000

Réf. : 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.5) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prendre toute décision de désaffectation de tout bien immobilier, au sens des articles L.2141-2 et L.3112-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.6.) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier.

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la proposition d'achat présentée par CDC Habitat relative à l'acquisition du lot volume 2000 sis sur la parcelle cadastrée KR118, square des Rossignols sur la commune de Nantes en vue d'un programme immobilier,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 octobre au 17 octobre 2022 et les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

Considérant que CDC Habitat est déjà propriétaire des lots volumes inférieurs

Considérant que ce volume ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant sa désaffectation,

Décide

Article 1. Nantes- square des Rossignols – Désaffectation du lot volume 2000 de la parcelle cadastrée KR 118 suite au déclassement anticipé validé au vu du rapport du commissaire enquêteur en date du 15 novembre 2022

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **07 AVR. 2023**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

17 AVR. 2023